

Filière café-cacao: discussions Côte d'Ivoire – Union européenne, septembre 2023

Communiqué

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la déforestation importée et de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises, une importante délégation ivoirienne composée du Conseil du Café-Cacao, de la Primature, du Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, du Ministère des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, du Comité national de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS), accompagnés de l'industrie du cacao représentée par le Groupement des exportateurs (GEPEX), le Groupement des négociants ivoiriens (GNI) et l'Union des coopératives exportatrices (UCOOPEXI), s'est rendue à Bruxelles du 11 au 15 septembre 2023 afin d'engager le plaidoyer pour le classement de la Côte d'Ivoire comme pays à risque faible. L'objectif est de faciliter les exportations du cacao et du café ivoiriens vers le marché de l'Union européenne.

Cette mission, conduite par le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, le régulateur de la filière en Côte d'Ivoire, Monsieur Koné Brahima Yves, a permis d'avoir des échanges fructueux de très haut niveau avec les principaux responsables de l'Union européenne en charge du règlement, notamment : la Direction Générale de l'Environnement, la Direction Générale du Commerce, la Direction Générale des Partenariats Internationaux, la Direction Générale de la Justice, le Service des Actions extérieures, ainsi qu'avec les représentations permanentes de la Belgique, de l'Espagne et de la France.

Pour la délégation ivoirienne, il s'agissait de présenter les efforts de la filière café-cacao dans le domaine de la durabilité, initiés depuis 2018. À cet effet, les progrès enregistrés en matière de traçabilité, de mise en œuvre de la Norme africaine ARS 1000 pour le cacao durable et de protection de la forêt ont été fortement appréciés.

Cette mission a aussi permis à la Côte d'Ivoire et à l'Union européenne de se rendre compte de la synergie de vue et d'action qui les lie et de rassurer les producteurs et les consommateurs sur la volonté commune de tout mettre en œuvre afin de faire de la durabilité le socle d'une filière café-cacao plus responsable et plus équitable.

Au terme de cette mission, les parties ont convenu de poursuivre les échanges à travers la représentation diplomatique de la Côte d'Ivoire en Belgique et les contacts initiés au cours de ces rencontres, afin de faciliter les exportations des produits café et cacao sur le marché de l'Union Européenne.

Fait à Bruxelles, le 15 septembre 2023